

HYDROCARBURES

Le litre d'essence passe de 625 à 775 F CFA



Une station service/DR

Dans un arrêté publié le 30 juin à Brazzaville, le ministère du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation a fixé, d'accord partie avec les ministères des Hydrocarbures et des Finances, le prix d'un litre d'essence à la pompe à la somme de 775 F CFA, à compter du 15 juillet prochain, contre 625 F CFA actuellement.

Cette nouvelle tarification est l'une des exigences du Fonds monétaire international (FMI) qui demande au gouvernement de suspendre le financement des produits pétroliers finis. « Le FMI voudrait que l'Etat congolais supprime ou réduise les subventions des produits pétroliers et de l'électricité estimées à 300 milliards FCFA. Ces dividendes permettraient aux pouvoirs publics d'investir dans d'autres domaines ayant un impact direct sur la population tels que la santé, l'éducation et l'assainissement des grandes villes », a justifié le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso

Page 5

CONGO-FAO

Renforcer la lutte contre l'insécurité alimentaire



Echange de parapheurs entre Paul Valentin Ngobo et Yannick Ariane Rasoarimanana

Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a signé, le 30 juin, avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), deux projets relatifs au programme de vulgarisation de l'agriculture biologique et la pisciculture en cages

flottantes et bassins hors sol. L'objectif étant de renforcer les pratiques agricoles durables et d'améliorer la sécurité alimentaire en République du Congo. « Ces deux projets marquent non seulement une avancée majeure dans la transition agro-écologique du pays, mais ils matérialisent aussi la volonté du gouvernement de soutenir la compétitivité de nos agriculteurs », a estimé le ministre de l'Agriculture, Paul Valentin Ngobo

Page 2

INCLUSION NUMÉRIQUE

Congo Télécom se déploie vers le milieu rural

La direction générale de Congo Télécom a entamé une mission dans la partie méridionale du pays, notamment dans les villes de Dolisie, Nkayi et Madingou où elle a procédé au lancement du programme d'inclusion numérique des zones rurales.

Le dispositif innovant s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique de cette société publique chargée de déployer et gérer les réseaux de communications électroniques sur l'ensemble du territoire national.

Page 9



Yves Castanou et l'équipe de Congo Télécom

JUSTICE

Deux veuves rétablies dans leurs droits



Inès Nefer Bertille Ingani embrassant une victime/DR

A l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la veuve, deux femmes victimes de maltraitance suite aux décès de leurs époux ont été rétablies dans leurs droits à Pointe-Noire, en présence de la ministre en charge de la Promotion de la femme, Inès Nefer Bertille Ingani. Il s'agit des veuves Abaraka et Mbendzé qui ont regagné leurs domiciles conjugaux respectifs restés longtemps barricadés par les parents de leurs conjoints.

Page 16

ÉDITORIAL

Retraits Chahutés

Page 2

ÉDITORIAL

Retraits chahutés

Qu'arrive-t-il à notre prestigieuse maison commune ? La noblesse que lui vaut l'immensité de son œuvre pacifiste restant toujours de mise, on peut sur la base de l'actualité dire que l'Organisation des Nations unies (ONU) traverse une passe difficile. Sans aligner des exemples considérés comme faisant partie des contreperformances, observons la montée des demandes réclamant le retrait des forces onusiennes déployées dans certains pays.

Ces demandes se font avec insistance quand bien même l'ONU assure qu'en dépit des problèmes inhérents à la gestion de ses expéditions, la présence de ses Casques bleus est un gage contre le chaos. De fait, il s'installe parfois un climat délétère préjudiciable au prolongement du mandat des troupes de la paix. Le danger peut venir aussi de ce que ces retraits se déroulent en ordre dispersé.

Le 16 juin, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, le gouvernement malien a exigé le départ « sans délai » de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali. Déployée en 2013, au moment où le Mali, confronté à la montée des groupes terroristes, cherchait à consolider son processus politique, cette mission a contribué aux côtés d'autres forces à créer les conditions de l'installation d'un gouvernement civil issu des élections. Mais la complexité de la situation sur le terrain a ramené Bamako à la case départ avec l'arrivée des militaires au pouvoir en 2021.

Une autre demande de retrait adressée à l'ONU vient des autorités de la République démocratique du Congo. Dans ce pays d'Afrique centrale exposé aux violences comme celui d'Afrique de l'Ouest cité plus haut, les récriminations portées contre la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ressemblent de près à celles que les clubs sportifs exposent à l'endroit de leurs sélectionneurs : l'absence de résultat.

Dans les deux cas, la question se pose de savoir si l'Organisation internationale, irremplaçable de par sa notoriété, ne devrait pas repenser le format de ses interventions : se préoccuper davantage d'agir avant que n'éclatent les conflits la replacerait dans le rôle de faiseur de paix plus que dans celui d'ambulancier missionné pour apporter les secours avec les suites que l'on connaît.

Les Dépêches de Brazzaville

CONGO-FAO

Deux nouveaux projets pour renforcer les pratiques agricoles durables

Le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Paul Valentin Ngobo, et la représentante de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au Congo, Yannick Ariane Rasoarimanana, ont signé, le 30 juin, à Brazzaville, deux projets visant, entre autres, la vulgarisation de l'agriculture biologique et la pisciculture en cages flottantes et en bacs hors sol.

La représentante de la FAO au Congo a rappelé que la signature des projets intitulés « Contribution au programme de vulgarisation de l'agriculture biologique par l'approche champs écoles producteurs (CEP) » et « Appui au renforcement des capacités techniques en élevage de poissons en bacs et cages flottantes » s'inscrit dans la recherche des solutions durables à la problématique de l'alimentation et de la nutrition. Le budget respectif de ces deux projets est de 225 000 dollars américains et 286 000 dollars américains. Selon elle, le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO définit son action pour l'avenir à travers la transformation vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, inclusifs, résilients et durables pour une meilleure nutrition, un meilleur environnement et une meilleure condition de vie, sans laisser personne de côté. En effet, la densité et la répartition du réseau hydrographique congolais, ainsi que l'importance des terres inondables garantissent à la pêche continentale un potentiel non négligeable. Malgré les atouts hydrologiques et les potentialités de développement exceptionnelles existantes, a déploré Yannick Ariane Rasoarimanana, le sous-secteur de la pêche et pisciculture continentale ne parvient pas encore à satisfaire

la demande nationale en produits halieutiques.

« Soucieux de relever ce défi, le gouvernement a sollicité une assistance de la FAO aux fins de renforcer les capacités techniques des pisciculteurs à l'élevage de poissons en cages flottantes et en bacs hors sol. Cette assistance permettra aussi d'élaborer une cartographie du potentiel piscicole du pays, dans l'objectif de poursuivre la mise à l'échelle des essais pilotes d'élevage en cage flottante et en bacs hors sol », a-t-elle rappelé, réitérant le soutien de la FAO à la politique du gouvernement pour la mise en œuvre du Plan national de développement 2022-2026.

Renforcer la capacité à produire des aliments sains

Le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a rappelé les pratiques néfastes des acteurs de la pêche et les contraintes physiques, notamment l'accès difficile à certains bassins de pêche, freinant la progression du pays. D'où l'impératif de trouver des solutions innovantes afin de renforcer la production halieutique nationale. Selon Paul Valentin Ngobo, cette initiative constitue une lueur d'espoir pour l'avenir du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

« La pisciculture en bacs hors sol et cages flottantes offre

une alternative crédible à la pêche traditionnelle en mer. Elle permet de contrôler et de gérer efficacement la production de poisson, tout en préservant notre environnement marin. En adoptant des pratiques d'aquaculture responsables, nous pourrions non seulement répondre à la demande croissante de produits halieutiques, mais aussi créer de nouvelles opportunités économiques pour notre jeunesse », a-t-il souligné.

Il a également rappelé l'importance de promouvoir des pratiques agricoles durables complétant le développement dans le secteur de la pisciculture dans le pays. « En encourageant la production d'aliments biologiques, nous répondons à la demande croissante des consommateurs pour des produits sains, tout en créant de nouvelles opportunités économiques pour nos agriculteurs. L'agriculture biologique présente également des avantages environnementaux significatifs. Elle favorise la conservation des ressources en eau, la préservation de la fertilité des sols et la réduction de l'érosion », a poursuivi le ministre, précisant que la formation des jeunes dans le domaine de l'agriculture biologique permettra de renforcer la capacité du pays à produire des aliments sains.

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossel
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chef de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint

Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

EMPLOYABILITÉ

Un nouveau cadre de certification professionnelle validé

L'outil d'orientation de la formation professionnelle en République du Congo a été approuvé, le 30 juin, à Brazzaville, par les délégués des ministères sectoriels, du service public de l'emploi, du secteur privé ainsi que des partenaires techniques et financiers. Cette réforme devra aboutir à l'homologation de nouveaux diplômes professionnels de courte durée.

L'opérationnalisation du cadre national de certification professionnelle s'inscrit dans la mise en œuvre du Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE). L'avant-projet de loi y relatif sera déposé sur la table du gouvernement, avec son innovation sur la création de nouveaux diplômes professionnels de courte durée.

Les participants à l'atelier national ont aussi validé d'autres instruments pour accompagner la réforme, ce qui marque un véritable tournant dans le secteur de la formation professionnelle au Congo. Il s'agit du projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national de la formation professionnelle et celui du cadre national de certification professionnelle ; du projet de décret portant institution et organisation du Brevet de technicien supérieur de l'enseignement technique et professionnel ; du projet de décret portant création des titres professionnels de niveau 3.

Cette évolution du système de formation professionnelle est à mettre à l'actif du PDCE. Au cours de ces dernières années,



en effet, le projet financé par la Banque mondiale a contribué à l'élaboration des outils de formation professionnelle et à celle d'une méthodologie de re-certification des compétences pour les jeunes qui sont formés par des canaux informels dans le cadre

du partenariat profession /industrie et secteur privé.

L'idée est que les diplômes et certificats soient délivrés aux apprentis qui terminent les programmes de formation et d'apprentissage. D'après le coordinateur du PDCE, Auxence

Léonard Okombi, l'initiative contribuerait à la reconnaissance des compétences des jeunes formés dans les centres ou ateliers sur le marché du travail. « Les jeunes qui achèvent, de manière satisfaisante, les programmes d'apprentissage doivent obtenir

Les participants à l'atelier/Adiac des certificats en lien avec la validation des acquis de l'expérience après évaluation finale des compétences des jeunes, organisée en fin de formation et d'apprentissage par les prestataires de formation, les maîtres artisans et le ministère », a-t-il précisé.

L'évolution du système de formation qualifiante est suivie de bout en bout par les autorités de tutelle. L'inspecteur général de l'enseignement technique et professionnel, David Anga, a insisté sur le respect des normes internationales en la matière, notamment du cadre africain de certification professionnelle.

Fiacre Kombo

« Les jeunes qui achèvent, de manière satisfaisante, les programmes d'apprentissage doivent obtenir des certificats en lien avec la validation des acquis de l'expérience après évaluation finale des compétences des jeunes, organisée en fin de formation et d'apprentissage par les prestataires de formation, les maîtres artisans et le ministère »,

LE FAIT DU JOUR

Reconquête

Veilles de soixante-deux ans, nos forces armées et unités de gendarmerie ont eu l'occasion, le 22 juin dernier, de se souvenir de leur parcours et dessiner les contours du futur qui les attend. Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de cet anniversaire deux jours auparavant, le 20 juin, le ministre de la Défense nationale (MDN), assisté de son homologue de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local, Raymond Zéphirin Mboulou, a dit l'essentiel sur les attentes de la « Grande muette » et du Congolais lambda.

Pour résumer, Charles Richard Mondjo a évoqué la reconquête par les hommes en uniforme de la confiance envers la population civile, au service de laquelle et d'ailleurs grâce à laquelle leur corps de métiers a été institué et continue, bon an mal an, de résister aux épreuves de toutes sortes. « Militaires et gendarmes, personnels civils de la défense, vos positions ne doivent pas seulement conduire à

créer des droits pour vous-mêmes ; elles doivent générer des obligations au bénéfice de la nation », a rappelé le MDN.

Auparavant, reconnaissant que pour les militaires et les gendarmes, notamment pour les éléments de la Force publique (y compris les forces de police), faire preuve de « bravoure, de dévouement et de sacrifice » suppose d'avoir appris et assimilé leur mission, Charles Richard Mondjo a plaidé des « capacités significatives » pour la troupe pour qu'avec des moyens adéquats, elle soit en mesure d'affronter les défis des temps modernes. Nul n'ignore la part prise chaque jour par le grand banditisme dans les villes et les villages du Congo.

La Force publique ne demande pas tout à l'État sans se regarder elle-même dans le miroir. « Nous voudrions avoir des hommes et des femmes, passionnés et motivés d'être au service de la nation, et qui devront acquérir des compétences

nécessaires pour exécuter leur mission », a répété le MDN pour saluer le renouvellement acté des ressources humaines suivant le recrutement des jeunes décidé par le président de la République, chef suprême des armées.

Là aussi, nul n'ignore qu'en raison des violences sociopolitiques des dernières années, dans l'armée, la police et la gendarmerie, est arrivée une catégorie d'agents responsables en partie des déboires de la corporation. Le moment est certainement venu de rebâtir la confiance dont les Congolais ont tant besoin dans leurs unités opérationnelles, afin de consolider le fameux lien armée-nation écorché par tant de ratés imputés pour partie aux aléas des bases de recrutement et à l'absence de formation.

Dans un avenir proche, comme l'a promis Charles Richard Mondjo, en plus de son sacerdoce régalien, qui est de veiller à l'intégrité du territoire national, à la sécurité des personnes et des biens, à la

préservation des droits humains, la mission de « portée nationale » de l'armée « consistera à désenclaver l'arrière-pays en ouvrant des pistes agricoles, en installant l'électricité et l'hydraulique rurales, en participant à la gestion des catastrophes ». Le ministre considère la « refondation du génie militaire » en cours de finalisation comme un élément clé de la réalisation du rêve d'une armée de métier.

Il ne faut pas perdre de vue une autre mission de la Force publique congolaise : participer, aux côtés d'autres entités sœurs africaines et du monde, à la lutte contre les défis sécuritaires et à l'effort de solidarité dans le cadre des missions de paix sur le continent. Le Congo ne peut s'aliéner cette tradition d'accompagnement que lui reconnaissent ses voisins. Voyons comment est-ce que l'armée, la gendarmerie et la police s'investiront pour regagner la confiance du contribuable.

Gankama N'Siah



MINISTÈRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo « PRODIVAC »



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)

AMI N°67-PPM/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2023-Relance-Recrutement de deux (02) Consultants nationaux chargés de la formation/recyclage des formateurs en Aviculture.

Secteur : Agriculture

Référence de l'accord de financement : Prêt FAD 2000200004602

N° d'identification du Projet : P-CG-AAG-002

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque africaine de développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo « PRODIVAC », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les services de deux (02) Consultants nationaux chargés de la formation/recyclage des formateurs en Aviculture ».

Les services prévus au titre de ces contrats comprennent essentiellement le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur avicole afin d'améliorer la productivité et la gestion de leurs exploitations. De manière spécifique, il s'agira pour les deux consultants de : (i) Identifier de façon participative les besoins en formation auprès des acteurs ciblés ; (ii) Elaborer les supports didactiques et pédagogiques ; (iii) Définir les équipements et consommables nécessaires à la tenue des sessions pratiques, (iv) Fournir au projet un plan de formation multi annuel en lien avec les indicateurs du cadre logique et (v) Former/recycler 32 formateurs (DDE, Chef de service élevage, Chef de secteur agricole et cadres de la DGE) afin d'assurer la formation in situ des aviculteurs.

La durée de la mission est de deux (2) mois. Consulter les termes de référence (TDR) pour plus d'informations.

2. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle » invite les consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (composition du dossier : (i) lettre de motivation, datée et signée ne dépassant pas deux pages, (ii) Curriculum-Vitae (CV) daté, signé et récent mettant en exergue les prestations similaires, et (iii) copies de diplômes ou attestations).

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront conformément au Cadre de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part du projet de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessus aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes : de lundi à vendredi, de 09h00' à

15 h00', heure locale (TU+ 1).

5. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par mail en format PDF à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 17 Juillet 2023 (TU+ 1) et porter expressément la mention suivante : « AMI N°67-PPM/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2023-RELANCE : RECRUTEMENT DES DEUX CONSULTANTS NATIONAUX CHARGES DE LA FORMATION/RECYCLAGE DES FORMATEURS EN AVICULTURE », ou par mail en format PDF à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du PRODIVAC

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC

N° 13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez
Brazzaville-Congo

Tél : (242) 06 612 76 84 / 04 464 31 31

E-mails : prodivaccongo@gmail.com / pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville le, 30 Juin 2023

Le Coordonnateur par Intérim du PRODIVAC

Marcel Dieudonné N'ZEMBA

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI

à VENDREDI (9h-17h)

et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

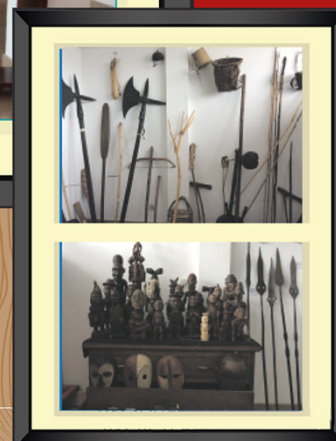
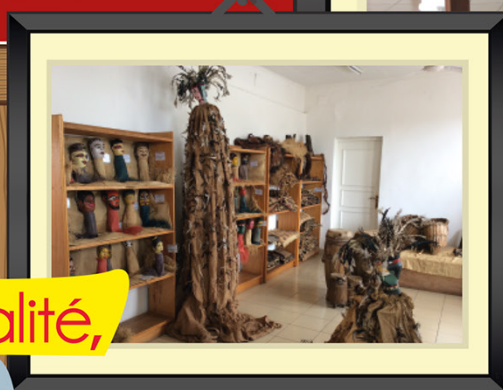
SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE

L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**



Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

HYDROCARBURES

Bruno Jean Richard Itoua satisfait de l'évolution du marché pétrolier

Le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, a visité récemment les nouvelles installations de Perenco à Amsterdam, aux Pays-Bas, après avoir assisté à la célébration du soixantième anniversaire de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) que le Congo a rejoint en 2018. Les discussions avec les investisseurs, a-t-il dit, augurent de bonnes perspectives pour le secteur pétrolier national.

Le ministre des Hydrocarbures était face à la presse nationale, le 30 juin, à Brazzaville, pour faire le point de ses missions à l'étranger et de l'évolution du marché pétrolier, la principale source de revenu du Congo. Les projets d'investissement du groupe français Perenco dans le gaz et le pétrole ainsi que les contacts avec les partenaires de l'Opep ont alimenté l'optimisme des autorités.

Bruno Jean Richard Itoua a été invité à visiter les installations de Vlissingen de Perenco, puisque la filiale congolaise entend financer un projet similaire. La compagnie pétrolière française va mettre au point une nouvelle plateforme pétrolière d'unité de production sur le champ de Tchendo, à Pointe-Noire, qui va servir de support à d'autres champs pétroliers. Elle va y développer de nouveaux puits et produire de l'électricité à partir du gaz.

Tout comme les huit autres compagnies présentes dans le pays, la société Perenco s'est engagée à augmenter la production. En terme de production, cette compagnie est actuellement le deuxième opérateur après TotalEner-



Le ministre Bruno Jean Richard Itoua s'adressant aux médias Adiac

gies. « La compagnie Perenco est un opérateur que nous encourageons beaucoup, à travers ses activités au Congo. La société monte

en puissance avec de nouveaux investissements. Elle investit dans la reprise des champs pétroliers en fin de vie et arrive à prolonger

l'exploitation de 20 ans supplémentaires, à augmenter la production, à réduire les coûts et à maximiser les revenus tirés de ces champs pé-

troliers », a salué le ministre. Bien avant la visite d'Amsterdam, la délégation congolaise conduite par le ministre Bruno Jean Richard Itoua a été invitée à prendre part à Bagdad, en Irak, à la célébration du soixantième anniversaire de l'Opep, reportée depuis 2020 à cause de la crise sanitaire et sécuritaire. Dans ce pays qui a vu naître l'Opep, le Congo a été honoré pour son implication dans les activités de cette organisation, cinq ans après son intégration.

« C'est dans la même salle que l'acte de naissance de l'Opep a été signé que s'est tenue la cérémonie marquant le soixantième anniversaire (...) Cette organisation est debout et unie, c'est ce que les treize pays membres ont voulu montrer. Le Congo est fier d'appartenir à cette importante organisation et de participer à la décision qui conduit à fixer les prix des produits pétroliers. Nous comptons préparer des cadres congolais pour pouvoir travailler au sein de l'Opep, pour y acquérir également des expériences », a assuré le ministre des Hydrocarbures.

Fiacre Kombo

Le litre d'essence vendu à 775 FCFA à partir du 15 juillet

Le prix du litre du super, vendu actuellement à 625 FCFA, passera à 775 FCFA à partir du 15 juillet prochain. Le gouvernement justifie cette augmentation de 30 % par les exigences du Fonds monétaire international (FMI).

Selon le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, la seconde augmentation qui intervient cette année, près de six mois après la première, est consécutive aux accords conclus entre le gouvernement et le FMI dans le cadre de la Facilité élargie de crédit pour une période de trois ans. « Nous avons deux semaines pour poursuivre les discussions avec les partenaires sociaux. Ce lundi, nous serons face aux syndicats patronaux pour qu'au plus tard le 15 juillet, nous aurons déjà rencontré tous les acteurs », a expliqué le chef du gouvernement au cours d'un déjeuner de presse. En effet, le FMI exige l'aug-



mentation du carburant à hauteur de 65 %. En janvier dernier, le Congo a revu le prix du

carburant à la hausse de 5%. Pour cette institution de Bretton Woods, la République du

Congo devrait augmenter le prix du carburant de 30% au 31 décembre 2023 et les autres 35% en 2024. « La troisième revue est prévue pour le 17 juillet. Pour la sauver, il fallait augmenter le prix du super, sinon nous allons perdre la confiance des partenaires. Concernant le gasoil, la réflexion se poursuit », a précisé le chef du gouvernement.

Le Congo n'avait pas pu tenir ses engagements dans le précédent programme qui comptait quarante-huit mesures. Parmi les mesures ayant fait échec à l'exécution de ce programme, il y a celles relatives au versement des dividendes par la Société

naionale des pétroles du Congo à l'Etat, le transfert des excédents avec des comptes séquestres dans le compte de la banque centrale ainsi que l'augmentation du carburant à hauteur de 65%.

D'après le FMI, le modèle économique utilisé par le Congo consistant à subventionner les produits pétroliers et l'électricité ne répond plus aux normes. Il ne cadre plus avec la donne actuelle. Troisième pays producteur du pétrole en Afrique subsaharienne, le Congo dispose d'une raffinerie qui produit 60% et les autres 40% proviennent de l'étranger. D'où l'obligation de se conformer au marché international.

Parfait Wilfried Douniama

DISTRICT DE MBAMA

Construction de la maison du développement durable

Dans le cadre de l'exécution de son programme de développement du district de Mbama, la députée élue de cette circonscription unique, Arlette Soudan-Nonault, a posé, le 28 juin, la première pierre marquant le début des travaux de la construction de la maison du développement durable.

En présence du préfet de la Cuvette-Ouest, Baron Frédéric Bouzock, du sous-préfet de Mbama, Jean Édouard Massamba, des notables ainsi que de la population, Arlette Soudan-Nonault a dévoilé la plaque symbolique de la Maison du développement durable.

Selon elle, cet espace de 4 000 m² constitue un hub pour la formation de la population mais aussi l'un des moyens garantissant le développement de Mbama et des autres localités avoisinantes.

A l'en croire, cette maison du développement durable qui porte son nom répond au triptyque où l'on retrouvera les aspects économiques, environnementaux et sociétaux.

« Ce grand concept de développement durable inclut tout. C'est pour cela que vous aurez ici des formations gratuites dans les métiers de l'informatique, du secrétariat et de la couture. Au-delà des jeunes et adultes de Mbama, le centre sera également ouvert à la po-



Une photo de famille avec les autorités locales Adiac

pulation d'autres circonscriptions. Cet espace permettra aussi aux acteurs culturels de s'exprimer. Il y aura également un lieu pour les manifestations puis un autre pour la conservation de notre identité culturelle », a déclaré Arlette Soudan-Nonault.

Le maître d'œuvre, Ruglech

construction, a détaillé les spécificités dudit édifice. Le directeur général de cette société, Ruglech Mvouama, a, en effet, indiqué que la superficie de la maison du développement durable Arlette-Soudan-Nonault est de 1100 m² avec une grande salle de 315 m², trois salles de formation avec une superficie

de 70 m² chacune, une bibliothèque, une salle d'exposition, une salle de stockage, une cuisine, des couloirs, des blocs sanitaires ainsi que des bureaux.

Au nom de la population de Mbama centre et des vingt-sept villages du district, Jean Édouard Massamba a loué le dynamisme de leur élue. Il a,

en même temps, invité les habitants à se conformer à la notion de respect et de protection de « ce bijou dont les travaux de construction viennent d'être lancés afin de bénéficier aisément des différentes offres », a-t-il indiqué.

Par la suite, à travers le député siégeant, Misère Ayo, Arlette Soudan-Nonault a fait la restitution des différentes activités et travaux menés à l'Assemblée nationale. Elle leur a également présenté le plan de développement local du district de Mbama. La soirée a été mouvementée avec des groupes de danse traditionnels qui ont regroupé la population. La visite le 29 juin, au village Endeké, a bouclé le séjour de travail et d'échange d'Arlette Soudan-Nonault avec la population de Mbama. Dans cette localité, il était question de parler du désenclavement à travers la construction de la route Endeké-Illebé par la société chinoise l'Entreprise forestière Chrystelle.

Rude Ngoma



Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel
CABINET
République du Congo Banque Mondiale
Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE)



COMMUNIQUE

Le Coordonnateur du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (POCE) informe les jeunes n'ayant pas encore retiré leurs attestations de fin de formation et les lauréats du Fonds compétitif dont les équipements sont encore entreposés au POCE qu'ils peuvent obtenir tous les renseignements, en se rendant au nouveau siège du projet, sis dans l'enceinte du CEFA des métiers de services de Brazzaville, à côté du complexe scolaire la Sorbone de Moukoundzi-Ngouaka, sur l'avenue des dalettes, à partir du 3 juillet 2023.

NB : Les bureaux seront ouverts tous les jours ouvrables du lundi à vendredi, de 9h 00 à 16h00.

Fait à Brazzaville, 30 JUN 2023

Le Coordonnateur,



Auxence Léonard OKOMBI

TALANGAI

Pierre Obambi participe à la réhabilitation de l'église salutiste

Le député de la troisième circonscription électorale de Talangai, Pierre Obambi, a offert le 30 juin quinze tonnes de ciment et une enveloppe financière à l'église salutiste pour la réhabilitation de sa chapelle détruite par les explosions du 4 mars 2012.

Pendant plus d'une décennie, les fidèles de l'église salutiste du sixième arrondissement de Brazzaville, Talangai, organisaient désormais leurs cultes et autres réunions religieuses dans un hangar en tôles. Pierre Obambi qu'ils ont surnommé le « Moïse » leur a rappelé, dans son mot de circonstance, que la donation offerte est la concrétisation d'une promesse qu'il leur avait faite il y a quelques mois.

L'orateur a, par ailleurs, rappelé la valeur morale de l'Eglise dans la société, marquée par la montée exponentielle de la violence et le développement négatif de nombreux vices. L'Eglise, a-t-il insisté, a un grand rôle à jouer dans ce contexte



Pierre Obambi remettant un échantillon du don aux bénéficiaires/Adiac

pour changer les mentalités de la population.

Prenant la parole à son tour, l'officier du poste salutiste de Talangai, le major Phi-

lippe Bonazebe, a remercié le donateur qui, selon lui, est venu délivrer des intempéries de tous genres les milliers de fidèles et soldats en

réhabilitant leur chapelle. Il a imploré, en outre, la miséricorde de Dieu afin qu'il comble de ses bénédictions le député Pierre Obambi et

lui pourvoie davantage de biens spirituels et matériels. Les femmes, par la voix de Gervine Gatsono, ont salué le geste du député avant de solliciter qu'il mette à leur disposition la loi « Mouebara » relative à la promotion et la protection des droits des femmes afin qu'elles s'en imprègnent. De leur côté, les jeunes ont exprimé leur joie par le fait que l'élu du peuple a mis à leur disposition, il y a quelques mois, un fonds qui leur permettra d'organiser diverses activités sociales. Ils lui ont réaffirmé leur soutien.

Notons que le contenu de l'enveloppe financière que Pierre Obambi a remise à l'église salutiste n'a pas été révélé au public.

Roger Ngombé

DONATION

Du matériel d'intervention offert au ministère de l'Intérieur

L'ambassade de France au Congo, à travers son service de sécurité intérieure, a offert au ministère de l'Intérieur, le 30 juin, à Brazzaville un don de quinze tonnes d'équipements d'une valeur de 80 000 euros, environ 52,4 millions de FCFA, indispensable dans des interventions contre les incendies.



Un échantillon du don/Adiac

« Les pompiers du Congo auront désormais à leur disposition plus de quatre cents tenues de feu, trente casques, plus de cent cinquante tenues de service général, des tuyaux d'aspirations et d'autres équipements », a fait savoir l'ambassadeur de France au Congo, François Barateau. L'ambassade de France, a-t-il dit, par son service de sécurité intérieure, s'investit avec énergie pour accompagner le commandement de la sécurité civile dans son développement, son offre de sécurité au bénéfice de la population congolaise. « A ce titre, l'ambassade de France met en œuvre de nombreuses missions d'expertise civique dans le domaine

de la sécurité civile dont la dernière se termine, d'ailleurs, aujourd'hui », a-t-il dit. François Barateau est persuadé que cet équipement participera de façon concrète à améliorer le noble service de secours à personne en danger en République du Congo. C'est ainsi qu'il a formé le vœu que le don ainsi offert soit suivi de nombreux autres.

Le ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local, Raymond Zéphirin Mboulou, a exprimé sa satisfaction en recevant ce don qui traduit les bonnes relations entre la France et le Congo dans tous les domaines. « Nous sommes heureux de constater que la

France continue d'accorder un intérêt et une attention dans l'organisation et le fonctionnement de notre sécurité civile dont le commandement ne cesse de nous rapporter l'engagement, la volonté et la détermination que manifeste le commissaire de police, Marwan Laraïch, chef de service de coopération internationale, attaché de sécurité intérieure près l'ambassade de France au Congo. Depuis son entrée en fonction, les offres de formation se sont multipliées. Il ne se passe une seule année sans que les sapeurs-pompiers congolais en bénéficient », a-t-il déclaré.

Guillaume Ondze

SANTÉ PUBLIQUE

La Russie apporte son expertise médicale au Congo

L'Agence fédérale russe Rosstrudnichestvo organisera, du 7 au 12 août prochain, à Brazzaville, une formation continue du personnel médical en République du Congo.

La session de formation initiée par le bureau principal de la Maison russe au Congo sera assurée par les experts de l'université fédérale du Caucase du Nord de Russie, a-t-on appris. L'objectif étant de renforcer les capacités des participants sur l'évaluation des résultats de l'imagerie médicale visant à diagnostiquer et à traiter les maladies ; comment administrer les soins d'urgence thérapeutiques et chirurgicaux dans les hôpitaux, porter assistance aux victimes des blessures en tenant compte des connaissances théoriques et pratiques en orthopédie et traumatologie.

Ainsi, des attestations de formation continue seront remises aux participants à l'issue des travaux. « L'agence Rosstrudnichestvo apporte ici sa contribution au développement dans les pays amis. Nous nous réjouissons du fait que cette initiative a été bien accueillie par le gouvernement congolais », a poursuivi le communiqué, précisant que des dispositifs médicaux modernes seront utilisés lors des travaux.

Notons qu'une formation similaire a rehaussé le niveau de plus de cent médecins diplômés de la République démocratique du Congo, en novembre 2022.

Parfait Wilfried Douniama

PARTENARIAT

L'ONG Espace Opoko désormais affiliée à l'Unesco

La cérémonie de remise de l'attestation d'affiliation a eu lieu au siège de l'Espace Opoko, à Brazzaville, sous les auspices de la chargée des clubs Unesco, associations et Organisations non gouvernementales (ONG) à la Commission nationale congolaise de l'Unesco, Hélène Nzoussi.

Organisation internationale dédiée à la promotion de la paix et de la coopération intellectuelle, l'Unesco travaille sans relâche pour atteindre des objectifs qui sont en parfaite résonance avec la mission de l'ONG Espace Opoko. C'est dans ce cadre qu'après avoir validé le dossier de cette ONG, la chargée des clubs Unesco, associations et ONG à la Commission nationale congolaise de l'Unesco, Hélène Nzoussi, a remis l'attestation d'affiliation à la représentante de l'Espace Opoko, à Brazzaville. Pour être reconnu à l'Unesco, a-t-elle dit, il y a une démarche à suivre, celle d'aller chercher l'affiliation. « Vous apportez votre dossier, on l'examine, s'il est bien monté, à ce moment-là, on vous donne l'attestation d'affiliation et la remise de l'attestation se fait officiellement. C'est ce que nous sommes venues remettre », a-t-elle expliqué.

Hélène Nzoussi a précisé qu'aller à l'Unesco, c'est d'abord avoir l'amour de la chose ainsi que la confiance et le reste viendra. L'Unesco n'est pas une banque mais agit à travers deux programmes dont un ordinaire et l'autre de participation. Il suffit d'apporter le projet et si c'est le programme ordinaire, il se passe à la représentation de l'Unesco au bureau de Brazzaville, si c'est le programme de participation, il se passe tous les deux ans, au niveau de Paris, en France. Si le



Des membres de l'Espace Opoko posant avec les représentantes de la Commission nationale de l'Unesco à l'issue de la cérémonie/DR

projet est pertinent, il est retenu et bénéficie du financement. Dans son mot de circonstance, la représentante de l'ONG Espace Opoko, Vanessa Nzouba, a exprimé son immense fierté de célébrer un moment marquant dans l'histoire de cette organisation. Recevoir le certificat d'affiliation à l'Unesco, a-t-elle estimé, est une reconnaissance qui renforce leur engagement en faveur de l'éducation, du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. « Cette affiliation à l'Unesco représente une étape cruciale pour notre organisation. Elle nous ouvre les portes vers un réseau mondial d'experts, de méthodologies éprouvées et de

bonnes pratiques, qui nous aideront à renforcer notre impact et à avancer plus rapidement dans nos efforts. Cela signifie que nous aurons sans doute accès aux ressources et aux connaissances nécessaires pour améliorer la qualité de l'éducation de la population autochtone, pour promouvoir le développement durable et contribuer à l'éradication de la pauvreté », a-t-elle dit.

Une affiliation qui ouvre des nouvelles perspectives pour Espace Opoko

La représentante de l'ONG à Brazzaville s'est dite aussi ravie de cette opportunité qui arrive à un moment où ils étendent pro-

gressivement leurs activités dans tous les départements du Congo. Cela ouvre des nouvelles perspectives pour leur organisation et renforce leur détermination à agir plus efficacement. « En travaillant main dans la main avec l'Unesco, nous sommes confiants que nous pourrions relever de nouveaux défis et réaliser des progrès significatifs dans notre mission commune. Nous sommes déterminés à faire honneur à cette affiliation et à travailler sans relâche pour concrétiser les idéaux de l'Unesco dans les communautés autochtones... Ensemble, nous pouvons véritablement créer un impact durable et transformer les vies des

peuples autochtones », a-t-elle conclu.

A l'issue de la cérémonie, Alex Nzambi, chargé de la communication de l'Espace Opoko au Congo, a exprimé sa joie de voir leur ONG recevoir l'attestation d'affiliation. « Nous savons que l'Unesco travaille pour éradiquer la pauvreté, promouvoir le développement durable, la paix et l'éducation. C'est exactement les domaines dans lesquels Espace Opoko travaille avec la population autochtone. Cette affiliation qui nous a été remise aujourd'hui nous permet d'avoir accès aux ressources techniques et pédagogiques de l'Unesco afin de nous aider à avancer dans la réalisation de nos actions le plus vite possible », a-t-il déclaré.

Notons que le projet d'éducation scolaire des peuples autochtones a commencé en 2012 avec le lancement de cette ONG. Et depuis lors, Espace Opoko a eu déjà un premier étudiant autochtone dans le district de Bambama, département de la Lékoumou. L'ONG a construit un internat qui n'héberge pas seulement les lycéens autochtones mais également les enfants démunis des familles pauvres. Aujourd'hui, l'Espace Opoko a dans son programme sept étudiants autochtones des différents départements dont un de la Sangha, un autre des Plateaux et le reste de la Lékoumou.

Bruno Okokana

MALI

La fin de la mission de l'ONU ouvre un vide sécuritaire

Créée en 2013 pour aider à stabiliser un Etat menacé d'effondrement sous la poussée djihadiste et protéger les civils, la mission a cessé officiellement ses activités pour se concentrer dorénavant sur son retrait, « avec l'objectif de terminer ce processus d'ici le 31 décembre 2023 ». La décision de mettre un terme à celle-ci, annoncée le 30 juin par le Conseil de sécurité, ne surprend guère puisque Bamako faisait pression pour obtenir son départ « sans délai », feignant d'ignorer les conséquences sécuritaires qui en résulteraient.

La résolution adoptée à l'unanimité par les quinze membres du Conseil de sécurité, qui a lancé un retrait sur six mois de la Mission des Nations unies au Mali (Minusma), va plonger dans l'inconnu un pays toujours aux prises des attaques djihadistes. Malgré cela, cette mission, forte de 13 000 hommes, aura jusqu'à fin septembre prochain la possibilité de protéger les civils « aux alentours immédiats », une dizaine de bases réparties sur le territoire.

Le Conseil de sécurité n'a pas eu d'autre choix que de sonner le glas de la Minusma, réclamé à cor et à cri par la junte malienne. Pourtant, à en croire la dernière évaluation du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), Antonio Guterres, et de plusieurs membres de l'organe, tous recommandaient le maintien de la force à effectifs constants, en la recentrant sur

des priorités limitées. Quelques pays de la région « particulièrement préoccupés par l'expansion des groupes extrémistes » et « le risque de propagation de l'instabilité » ont tout aussi plaidé pour un renforcement de son mandat. Fort malheureusement, le 16 juin, dans un discours devant le Conseil de sécurité qui avait fait l'effet d'une bombe, le ministre malien des Affaires étrangères, Abdoulaye Diop, dénonçant l'« échec » de la mission de l'ONU, avait exigé son retrait.

Pour le moment, la situation n'est pas totalement désespérée mais le jour où le départ de la Minusma sera effectif, les choses pourront se compliquer davantage, jugent des analystes. Ils soutiennent cette idée parce que les forces armées maliennes n'auront pour partenaire que les mercenaires russes du groupe Wagner, qui sont toujours présentés par la

junte comme des « instructeurs ». Djallil Lounnas de l'université marocaine d'Al Akhawayn et d'autres analystes estiment que la perspective est sombre. « Le vide sécuritaire existe déjà. Mais c'est le coup final (...). On est face à une désagrégation de l'Etat malien », affirme Djallil Lounnas, ajoutant : « Mais les Casques bleus couvraient une partie du territoire » qui excède 1,24 million de kilomètres carrés dont une majorité d'espaces semi-désertiques, délaissés depuis des années par l'Etat central.

Les extrémistes saisisent l'opportunité pour accroître les violences

Si les autorités maliennes assurent que le départ de la Minusma ne leur fait pas peur et qu'elles ont de quoi défendre le territoire national, des observateurs préviennent qu'il ouvre un vide sé-

curitaire béant pour le pays et le Sahel tout entier, en même temps qu'il soulève des craintes pour la population malienne. Cela dit parce que même si cette force ne représentait pas un acteur militaire majeur face aux groupes djihadistes en ce sens que son mandat était dépourvu de fonctions offensives, elle contribuait néanmoins à la sécurité des grandes villes du Nord du pays.

« Il est probable que les extrémistes saisisent l'opportunité du retrait de la mission de l'ONU pour accroître leurs violences », a commenté Julie Grégory, du groupe de réflexion américain Stimson Center. « Les responsables de l'ONU craignent que quand les soldats de la paix quitteront leurs bases, Wagner prenne simplement le contrôle des installations », estime Richard Gowan, de l'International Crisis Group.

Un élu de Tombouctou pense que les paramilitaires russes auront des difficultés à ramener la paix partout. « L'armée malienne ne mène quasiment pas d'opérations militaires sur le terrain et se contente souvent de frappes aériennes coordonnées par Wagner. Cette stratégie a ses limites », affirme-t-il. Michael Shurkin, spécialiste américain du Sahel, note que « l'armée malienne est meilleure qu'avant mais elle est trop petite et trop faible pour être à plus d'un endroit en même temps ». La junte malienne compte sur le soutien des mercenaires russes parce qu'après la rébellion avortée du chef de Wagner, Evguéni Prigojine, le 24 juin, Moscou a assuré que la société privée des paramilitaires continuerait d'opérer au Mali, où elle est régulièrement accusée de violations des droits humains.

Nestor N'Gampoula

INCLUSION NUMÉRIQUE

Congo Télécom déploie la fibre optique à Dolisie, Madingou et Nkayi

Conduite par le directeur général, Yves Castanou, une délégation de Congo Télécom a effectué une mission de service, du 28 au 30 juin, dans les localités de Dolisie, Nkayi et Madingou, dans le Sud du pays, pour lancer le programme d'inclusion numérique de cette entreprise dans les zones rurales.

Le dispositif innovant qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique «Transform» regroupe sous une même bannière l'ensemble des activités que déploie l'opérateur téléphonique historique pour rendre Internet accessible à la population rurale.

L'ambitieux programme d'inclusion numérique dans les zones rurales est l'une des réponses à la mission régalienne de Congo Télécom de déployer et gérer les réseaux de communications électroniques dans tout le territoire congolais. Il s'articule autour de trois composantes stratégiques que sont : (i) le déploiement d'un réseau très haut débit dans les zones rurales, notamment les localités de Dolisie, Ouessou, Nkayi, Madingou, Owando et Oyo ; (ii) le lancement d'une offre spéciale zone rurale ; (iii) la mise en place d'un programme de formation sur les avantages de l'inclusion



Yves Castanou et l'équipe de Congo Télécom/Adiac

numérique en zone rurale.

Après la ville de Ouessou, dans le département de la Sangha, au Nord du pays, le tour est revenu aux localités de Nkayi et Madingou d'être connectées à la fibre optique. 8 256 ports et

200 kilomètres de câble ont été déployés dans le cadre de ce programme. « Nous sommes conscients que le numérique est désormais au centre des activités humaines et un puissant moteur de dévelop-

pement pour le Congo. Notre programme d'inclusion numérique traduit notre détermination à accompagner la volonté de son excellence monsieur le président de la République, chef de l'Etat,

Denis Sassou N'Guesso, de réduire la fracture numérique en favorisant l'inclusion sociale dans le pays », a déclaré Yves Castanou, directeur général de Congo Télécom.

« Nous allons progressivement connecter les communautés rurales isolées et d'autres couches défavorisées de la population, faciliter l'accès à Internet à travers une offre de 10 Mbps à 15 000 FCFA et former la population sur les compétences numériques de base », a-t-il renchéri. Il sied de noter que l'engagement de Congo Télécom en faveur d'une société numérique inclusive est inscrit dans son ADN et s'affirme de plus en plus comme un socle de sa responsabilité sociale. L'opérateur historique travaille sans relâche pour garantir l'accès à une connexion Internet abordable à la majeure partie de la population congolaise.

Quentin Loubou

INTERVIEW

Joachim Tchissambou M'Boundou : « Les enjeux financiers de l'Asecna seront examinés lors des prochaines réunions »

Du 17 au 21 juillet prochain se tiendront à Brazzaville les assises de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (Asecna). En prélude à cet événement, Les Dépêches de Brazzaville se sont entretenues avec le représentant de cette agence auprès de la République du Congo, Joachim Tchissambou M'Boundou.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Monsieur le représentant, l'Asecna fait partie des organisations essentielles pour le grand public. En dépit du fait de sa situation géographique à l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville et de l'estampillage sur les camions incendies, elle semble apparemment être bien distante du grand public.

Joachim Tchissambou M'Boundou (J.T.M'B.) : Etes-vous sûr que l'Asecna semble apparemment être bien distante du grand public ; une agence qui existe depuis le 12 décembre 1959 ? Elle est très connue par la population congolaise du plus vieux au plus jeune, puisqu'elle organise chaque année un concours de l'Eamac et de l'Ersi en vue de sélectionner les nouveaux cadres de l'agence. En effet, l'Asecna est un établissement public international régi par la convention de Dakar révisée en 2010, disposant d'une personnalité juridique et jouissant de l'autonomie financière. C'est le 12 décembre 1959 que les pères fondateurs de l'Agence, réunis dans la ville de Saint-Louis, au Sénégal, ont eu l'ingénieuse idée de fédérer plusieurs États africains et la France au sein d'une institution technique, aux fins de la gestion de leurs espaces aériens pour ainsi y assurer la sécurité de la navigation aé-

rienne dans un cadre concerté, en harmonie avec le reste de la communauté aéronautique internationale.

Ce modèle, unique dans le monde de gestion coopérative des espaces aériens de plusieurs pays, a fait de l'Asecna un instrument majeur de coopération technique et institutionnelle Sud-Sud et Nord-Nord réussie. Aujourd'hui, l'Asecna constitue l'un des meilleurs fournisseurs de services de navigation aérienne dans le monde et l'espace aérien qu'il gère (16,1 millions km², soit à peu près une fois et demie la superficie de l'Europe) est l'un des plus sûrs.

L.D.B. : Quelles sont les missions assignées au représentant de l'Asecna en République du Congo ?

J.T.M'B. : Par délégation et sous l'autorité du directeur général de l'Asecna, son représentant auprès de la République du Congo est chargé de mettre en œuvre, dans les conditions et suivant les modalités fixées par la convention relative à l'Asecna, la politique de l'Agence dans les domaines de la navigation aérienne, de la météorologie, des télécommunications aéronautiques, de la maintenance des équipements, matériels et installations, des approvisionnements et achats locaux ainsi



que de l'exécution et du suivi des activités administratives, financières, comptables et sociales qui lui sont confiées, d'une part, et de représenter l'Asecna en République du Congo auprès de laquelle elle est accréditée, d'autre part. En outre, le représentant contribue à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations stratégiques du directeur général.

L.D.B. : Quel est actuellement l'état de santé financier de l'Asecna ?

J.T.M'B. : L'Asecna est bâtie sur trois piliers : la solidarité qui cimenter l'engagement des États à mettre en commun leurs moyens pour mieux gérer collectivement leurs espaces aériens, des ressources humaines de qualité et la quête permanente de l'excellence à travers

l'innovation technologique. Forte de 63 ans d'expérience, l'Asecna est devenue une référence dans le monde de l'aéronautique. Pour preuve, ses performances lui ont valu l'obtention en 1972 du prix Edward-Warner, la plus haute distinction mondiale en matière d'aviation civile. Les enjeux financiers seront examinés lors des prochaines réunions statutaires du 17 au 21 juillet à Brazzaville, au grand hôtel de Kintélé.

L.D.B. : Pourquoi avoir mis en service le Centre régional de la navigation aérienne (CRNA) et quel rôle doit-il jouer ?

J.T.M'B. : Le CRNA est mis en service pour l'amélioration des conditions de travail en vue de rendre plus efficaces les services de la navigation aérienne. Le CRNA de Brazzaville est chargé d'assurer, au niveau du Centre de contrôle régional, la sécurité et la régularité de tous les vols à l'approche et dans la région d'information de vol appelé FIR de Brazzaville ; l'accompagnement des structures spécialisées pour les recherches et le sauvetage. Au niveau du Centre de formation, la qualification et l'intégration du personnel ATS, la formation qualifiante et les contrôles de compétence ainsi que le maintien des qualifications du

personnel ATS ; l'élaboration et la mise à jour de la documentation liée à la formation. Au niveau du Bureau Notam international, la publication de l'information aéronautique dynamique et la coordination avec les informateurs locaux des centres de sa zone de responsabilité. Au niveau des Télécoms, la gestion des fréquences, des réseaux de télécommunications et la transmission des messages RSFTA/SMT nécessaires à la sécurité de la navigation aérienne, l'acheminement sûr et rapide des messages NA et MET, conformément aux recommandations de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Organisation météorologique mondiale et de l'IUT.

L.D.B. : Quels seront les temps forts des assises de l'Asecna à Brazzaville ?

J.T.M'B. : Il y aura trois temps forts, à savoir la 151e session du Comité d'administration qui aura lieu le 19 juillet ; la 72e session du Comité des ministres qui se tiendra le 21 juillet et la soirée de gala. Notons tout de même que le 27 avril dernier, le directeur général de l'Asecna, Mohamed Moussa, a été reçu en audience par le président de la République du Congo, Denis Sassou N'Guesso. Il lui avait rendu compte de la situation de l'Agence.

Bruno Okokana

AFRIQUE CENTRALE

La CEEAC en quête de solutions en vue de son financement

Arrivé le 1er juillet à Libreville, au Gabon, pour un séjour éclair, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a participé à la XXIIIe session de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

Les présidents Carlos Vila Nova (São Tomé-et-Principe), Mahamat Idriss Deby (Tchad), João Lourenço (Angola), Faustin Archange Touadéra (Centrafrique), Theodoro Obiang Nguema Mbasogo (Guinée équatoriale), Denis Sassou N'Guesso (Congo) et Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo (République démocratique du Congo-RDC) ont fait le déplacement de Libreville pour honorer l'invitation leur adressée par leur homologue gabonais, Ali Bongo, président en exercice de la CEEAC. Le Rwanda, le Burundi et le Cameroun se sont contentés de dépêcher leurs chefs de diplomatie.

Même si le thème du sommet de Libreville est consacré à la problématique du financement de cette institution sous-régionale, la guerre du Soudan et l'agression de la RDC par le Rwanda se sont invitées au débat. Quatre allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture de ce sommet organisé au Palais présidentiel de Libreville. Intervenant en premier, Parfait Onanga Anyanga, le chef du bureau des Nations unies à l'Union africaine (UA), a indiqué que la guerre du Soudan affecte lourdement le Tchad et la Centrafrique, deux pays membres de la CEEAC qui accueillent chaque jour de nombreux réfugiés et déplacés en situation de détresse. Il s'est montré également préoccupé par « l'intangibilité chronique » à l'Est de la RDC, une situation qui appelle une grande solidarité des pays membres.

Pour sa part, le président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat, a salué la tenue de la dernière quadripartite de Luanda qui pourrait faire changer la situation sur le terrain en RDC. Dans son allocution d'ouverture, le président Ali Bongo Ondimba s'est plus apaisé sur le manque des moyens de la CEEAC. Pour lui et pour les autres intervenants, le sommet de Libreville est l'occasion indiquée de réfléchir sur les moyens de doter financièrement cette institution pour son émergence. Il s'agit, de l'avis de tous, de casser ce paradoxe d'une communauté économique régionale dotée d'un potentiel de richesse important mais qui peine à mobiliser les moyens de son bon fonctionnement. Les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC veulent repenser le mécanisme interne de financement de l'institution après le constat d'échec de l'initiative de la Taxe d'intégration communautaire issue d'un prélèvement de 0,2 % des transactions économiques.

Alain Diasso

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les parlements de pays africains appelés à promouvoir la législation

Le Forum parlementaire de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC-PF), un organisme interparlementaire régional, a appelé, le 30 juin, les parlements de ses pays membres à promouvoir des initiatives législatives, budgétaires et de supervision pour prévenir le réchauffement climatique.

Le forum souhaite s'associer à la campagne de l'Union interparlementaire (UIP) qui vise à promouvoir une action parlementaire dans le domaine de l'urgence climatique, a déclaré la secrétaire générale du SADC-PF, Boemo Mmandu Sekgoma, dans un communiqué.

L'UIP, organisation mondiale regroupant les parlements nationaux, a lancé en début de cette année une campagne appelée « Parlements pour la planète », pour mobiliser les parlements et parlementaires afin d'agir face à l'urgence climatique.

Conformément à la campagne de l'UIP, la protection environnementale, la préparation face aux catastrophes et le rétablissement post-catastrophe constituent les principaux aspects nécessitant des réformes des parlements en accord avec les programmes et stratégies des gouvernements, selon Boemo Mmandu Sekgoma.

« En particulier, la voix des femmes et des personnes les plus vulnérables aux catastrophes climatiques doit être incluse par le biais d'un processus participatif afin que les mesures parlementaires soient tournées vers la protection de ceux qui en ont le plus besoin », a-t-elle ajouté.

Boemo Mmandu Sekgoma a également observé que dans les années à venir, le SADC-PF resterait un soutien aux activités parlementaires impliquant la protection de l'environnement et l'intégration systématique des genres dans l'action climatique.

Le SADC-PF est composé de quinze parlements totalisant plus de 3 500 parlementaires de la région de la SADC, dans laquelle les changements climatiques ont affecté la vie de millions de personnes.

MANAGEMENT D'ENTREPRISE

L'expertise congolaise toujours sollicitée

Serge Nawej Tshitembu, juriste et homme d'affaires, est l'une des dernières personnalités originaires de la République démocratique du Congo (RDC) à occuper une fonction importante au sein de l'administration d'une grande entreprise basée au Canada, Rome Resources. Pour Floribert Ngateke, un expert congolais interrogé par la rédaction, beaucoup de personnalités congolaises excellent dans leurs domaines respectifs, mais il devient impérieux de renforcer la culture managériale auprès des jeunes entrepreneurs.

Plusieurs études indépendantes ont cité quelques personnalités congolaises nommées, primées et honorées en 2022. Il s'agit pour la plupart de hauts cadres qui ont fait leurs preuves dans plusieurs secteurs de la vie nationale et internationale, arrachant la reconnaissance de quelques cabinets spécialisés. Me Serge Nawej Tshitembu fait partie de cette catégorie des personnalités congolaises, même si sa nomination remonte à près d'une semaine. « L'expérience commerciale de Serge Nawej en Afrique, en particulier dans le secteur minier congolais, et son vaste réseau de contacts professionnels avec les investisseurs et les gouvernements seront d'une grande utilité pour la société et ses plans d'exploration et de développement du projet d'étain de Bisie Nord, dans l'est de la RDC », a précisé le président directeur général de la compagnie minière Mark Gasson.

Nommé à la présidence du

conseil d'administration le 22 juin dernier, Serge Nawej est réputé pour son expérience dans un secteur verrouillé depuis des lustres par l'expertise étrangère. Il a réussi à occuper une place stratégique dans une entreprise minière junior basée au Canada et très active sur un projet captivant d'étain dans l'est de la RDC. Bien avant lui, en février 2023, c'était une autre figure emblématique de l'industrie minière et un fin connaisseur du secteur bancaire qui a rejoint la présidence du conseil d'administration de la Générale des carrières et des mines, Guy-Robert Lukama. Les deux nominations et tant d'autres prouvent à suffisance la présence d'experts chevronnés capables de relever d'importants défis dans un secteur très stratégique pour le pays, a renchéri Floribert Ngateke. « Beaucoup d'experts vous le diront, il y a des sociétés étrangères qui ont besoin d'un bon stratège pour entreprendre en RDC », a-t-il assuré.

Le développement d'une véritable expertise locale ne se pose plus si l'on veut réellement engager le pays dans la voie du développement. « Il nous faut réformer profondément le système éducatif. Nous devons rester ouvert à l'apport de la diaspora formée à des compétences compatibles avec nos besoins de développement immédiat », a-t-il ajouté. Selon lui, le pays ne sera jamais réellement bénéficiaire de la manne minière si elle n'arrive pas à participer et à contribuer à la production, voire la transformation locale des minerais exploités. « En ne se contentant que d'un rôle de simple gendarme, l'État laisse plus de 90 % des parts du marché à des étrangers qui ne réinvestiront pas dans le pays. C'est de l'argent qui quitte le pays », a prévenu Floribert Ngateke. Pour la RDC, a-t-il conclu, il est impérieux de promouvoir l'expertise locale en adéquation avec les différents secteurs porteurs.

Laurent Essolomwa

SOUDAN

Plus de 2,6 millions de déplacés et réfugiés en deux mois et demi

Depuis que les combats ont éclaté au Soudan à la mi-avril, plus de 2,6 millions de personnes ont fui leur foyer et plus de 560 000 d'entre elles sont devenues des réfugiés internationaux, ont déclaré, le 29 juin, les agences humanitaires de l'Organisation des Nations unies.

Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (Ocha), plus de 2,1 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays depuis le 15 avril, dont 1,4 million ont fui la capitale, Khartoum. Plus de 560 000 personnes ont traversé la frontière pour se réfugier dans les pays voisins, principalement en Egypte, au Tchad et au Soudan du Sud.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a rapporté que plus de 200 000 personnes avaient fui vers le Tchad voisin, y compris des Tchadiens qui avaient auparavant fui leur

pays vers le Soudan. Avant les combats au Soudan, le Tchad accueillait près de 600 000 réfugiés, dont 400 000 en provenance du Soudan.

L'Ocha a noté que les organisations humanitaires ont apporté une aide à plus de 2,8 millions de personnes à travers le pays en leur fournissant de la nourriture, des soins nutritionnels, des services de santé, de l'eau et de la protection.

Cependant, les partenaires humanitaires se disent entravés par l'insécurité et un accès bureaucratique réduit, dont l'absence de visas pour le personnel des orga-

nisations non gouvernementales internationales. « Les attaques contre les locaux et les entrepôts humanitaires continuent d'entraver notre capacité à acheminer l'aide en toute sécurité », a déclaré l'Ocha. « Nous sommes confrontés à d'énormes difficultés pour atteindre la population dans les zones touchées par le conflit à Khartoum, au Darfour et au Kordofan », a-t-il ajouté.

Depuis le début de la crise, treize travailleurs humanitaires ont été tués et de nombreux autres blessés, alors que certains membres du personnel humanitaire sont portés disparus, a indiqué l'Ocha.

LIBYE

Les autorités suédoises invitées à prendre des mesures après l'autodafé d'un Coran

Le ministère libyen des Affaires étrangères a demandé, le 29 juin, aux autorités suédoises de prendre des mesures après l'autodafé d'un exemplaire du Coran, le livre sacré des musulmans, par des manifestants à Stockholm, en Suède.

« L'Etat libyen condamne l'incendie d'un exemplaire du Coran par un extrémiste devant la mosquée centrale de Stockholm, en Suède, après la prière de la fête de l'Aïd el-

Adha », a dit le ministère, dans un communiqué.

« De tels actes vont clairement à l'encontre des efforts internationaux visant à répandre la tolérance et la modération et à dénoncer l'extrémisme », a ajouté le ministère, exigeant des autorités suédoises qu'elles prennent des mesures claires à l'encontre des auteurs de tels actes.

Le 28 juin, une personne, qui serait un immigrant irakien vivant

en Suède, a brûlé un exemplaire du Coran devant la mosquée centrale de Stockholm.

Lors d'incidents similaires en janvier, Rasmus Paludan, le chef du parti politique danois d'extrême droite Stram Kurs (Ligne dure), avait brûlé un exemplaire du Coran devant l'ambassade de Turquie à Stockholm, répétant son geste devant une mosquée de Copenhague, la capitale du Danemark, une semaine plus tard.

Xinhua

EXPROPRIATION DU SITE KIN MALEBO

L'Asadho dénonce une action contraire aux lois

L'organisation non gouvernementale appelle les services de l'Etat à revenir dans la logique de la loi, en annulant la procédure d'expropriation illégale et en s'abstenant, dans le cadre de ce dossier, à poser tout acte qui s'écarte de la légalité.

« C'est une question de justice comme institution et comme valeur », a souligné le président de l'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho), Me Jean-Claude Katende, dénonçant l'expropriation du site Kin Malebo, au cours d'une conférence de presse organisée le 29 juin, à Kinshasa.

La décision d'expropriation des parcelles de terre appartenant aux particuliers sur le site Kin Malebo, au village Kindobo, dans la commune de la Nsele, n'est pas conforme à la loi du 22 juillet 1977 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique qui porte le numéro 77-001, selon le président de l'Asadho. « Il ressort de l'analyse que pour être légale, la phase administrative de l'expropriation exige une cession à l'amiable des parcelles visées par la décision d'expropriation et moyennant une indemnisation calculée sur base de la valeur réelle du bien et constatée par un procès-verbal d'expertise dressé et signé par deux géomètres immobiliers du cadastre, conformément aux prescrits de l'article 12 de la loi n° 77-001 du 22 juillet 1977 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique », a souligné Me Jean-Claude Katende.

Ni entente et moins encore une concertation

Pour lui, dans le cas du site Kin Malebo, il n'y a jamais eu entente à l'amiable de cession des parcelles de terre entre les propriétaires et le ministère des Affaires foncières. Il a indiqué, par ailleurs,



Me Jean-Claude Katende, Daddy Ngindu et Me Patrick Nsasa devant la presse Adiac

que l'absence de cette entente à l'amiable devrait amener le ministère des Affaires foncières à faire application de l'article 13 de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique qui donne, dans ce cas, assignation aux parties à exproprier, à la requête de l'expropriant, pour voir vérifier par les tribunaux la régularité de la procédure administrative et procéder au règlement des indemnités. « La procédure actuelle d'expropriation des parcelles de terre sur le site Kin Malebo viole cette disposition de la loi n° 77-001 du 22 juillet 1977

sur l'expropriation pour cause d'utilité publique », a expliqué Me Jean-Claude Katende.

D'illégalité en illégalité

Le président de l'Asadho a, en outre, jugé illégal le communiqué du secrétaire général aux Affaires foncières du 24 juin qui menace les propriétaires desdites parcelles de leur appliquer l'arrêté du gouverneur de la ville de Kinshasa portant démolition des constructions anarchiques dans le site Pool Malebo. Me Jean-Claude Katende juge également illégal l'autre communiqué de la même autori-

té annonçant le paiement d'une indemnité calculée sur la base des valeurs forfaitaires en faveur des propriétaires des parcelles de terre. Cette position a également été soutenue par le représentant des prétendues victimes de cette expropriation, Daddy Ntumba, qui a indiqué qu'ils ne sont pas prêts à accepter ce montant forfaitaire que le ministère veut leur imposer.

L'Asadho, à côté des propriétaires de ces terrains visés par cette expropriation, pense qu'à cause de la non-conformité à la loi, cette expropriation devrait être arrêtée,

« dans la mesure où elle viole les principes élémentaires d'un Etat de droit ». Elle en appelle à la révision de toutes les décisions et de la procédure d'expropriation de ces terrains. « Nous sommes devant l'arbitraire le plus grave car, l'autorité ne veut pas respecter la loi. Nous n'allons pas nous laisser faire devant les autorités qui s'écartent de la procédure », a souligné le président de cette association. Au représentant des propriétaires de ces parcelles visées d'appuyer : « Ils auraient dû venir avec leur projet et nous expliquer sa valeur nationale. A ce moment-là, ils nous auraient aussi entendu et auraient négocié avec nous. C'est cela la loi ». Celui-ci promet de continuer cette lutte jusqu'à ce qu'ils seront tous remis dans leurs droits. « Nous nous rendons compte que nous sommes des victimes de ce régime politique et nous continuerons à lutter jusqu'à ce que justice nous soit faite », a-t-il promis.

Appelant l'autorité à revenir à la logique, Me Jean-Claude Katende et l'Asadho exhortent le Premier ministre à annuler cette procédure d'expropriation pour violation de la loi n° 77-001 du 22 juillet 1977 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. Ils disent attendre du ministre des Affaires foncières de s'abstenir de poser tout acte tendant à faire déguerpir les propriétaires de ces parcelles de terre concernées, sur la base d'une décision qui viole la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Lucien Dianzenza

« Il ressort de l'analyse que pour être légale, la phase administrative de l'expropriation exige une cession à l'amiable des parcelles visées par la décision d'expropriation et moyennant une indemnisation calculée sur base de la valeur réelle du bien et constatée par un procès-verbal d'expertise dressé et signé par deux géomètres immobiliers du cadastre, conformément aux prescrits de l'article 12 de la loi n° 77-001 du 22 juillet 1977 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique »

OBSTRUCTION À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Olpa scandalisé par l'interpellation des journalistes

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) s'est dit scandalisé par l'interpellation de Jeef Ngoy, Marie-Louise Mbela et Giresse Nkelani, respectivement journaliste à Radio Okapi, journaliste et cameraman à la Radiotélévision nationale congolaise.

L'Olpa condamne vigoureusement l'acte manifestement illégal et un excès de zèle de la part des renseignements militaires, estimant que l'interpellation injustifiée des journalistes en plein exercice de leur métier et la destruction méchante de leur matériel de travail constituent une violation de la liberté de la presse garantie par la loi congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il demande, par conséquent, aux autorités militaires de sanctionner les auteurs de cette interpellation conformément à la loi.



Ces journalistes, relève l'Olpa dans son communiqué du 29 juin, ont été brutalement interpellés, la veille, par un groupe d'éléments des Forces armées de la République démocratique du Congo présentés comme agents des renseignements militaires. « C'était au moment où ils effectuaient

un reportage, au centre-ville de Kinshasa, sur le dénouement d'un feuilleton judiciaire sur un immeuble ayant opposé M. Benoît Tshibangu, un particulier, au ministère de l'Urbanisme et Habitat », a précisé cette organisation. Il a signifié que Jeef Ngoy, Marie-Louise Mbela et Giresse

Nkelani ont été embarqués de force dans une jeep de l'armée et conduits au cachot de la Détection militaire des activités anti-patrie où ils ont été soumis à un interrogatoire serré et privés de liberté.

L'Olpa a regretté que leur matériel de travail soit, en plus, sérieusement endommagé. Selon lui, Marie Louis Mbela a été libérée dans la soirée, alors que les deux autres n'ont pu recouvrer la liberté que le 29 juin. Dans un message de remerciements adressé à la corporation qui s'est inquiétée de leur sort, Jeef Ngoy avait avoué avoir passé une pire soirée.

L.D.

VIENT DE PARAÎTRE

«Enky» de Mildred Moukenga

Paru le 16 juin dernier entre amour, trahison, passion et envoûtement, «Enky», le roman de Mildred Moukenga, relate l'histoire qui mène le lecteur dans une belle aventure au cœur du Congo à la découverte d'Enky et Imani qui verront, tour à tour, leurs vies bouleversées.

Dans «Enky» paru aux Editions Nyuki, l'auteure part du constat que la grande forêt équatoriale et tropicale du Congo, riche par sa biodiversité, est aussi l'épicentre de la spiritualité dans le pays. De cet endroit précis, elle attribue l'existence de plusieurs croyances et courants spirituels qui y voient le jour, grâce notamment aux pouvoirs mystiques des arbres et des feuilles, allégrement exploités par les peuples autochtones Akas ou des femmes comme Mougne, dotées de pouvoirs surnaturels.

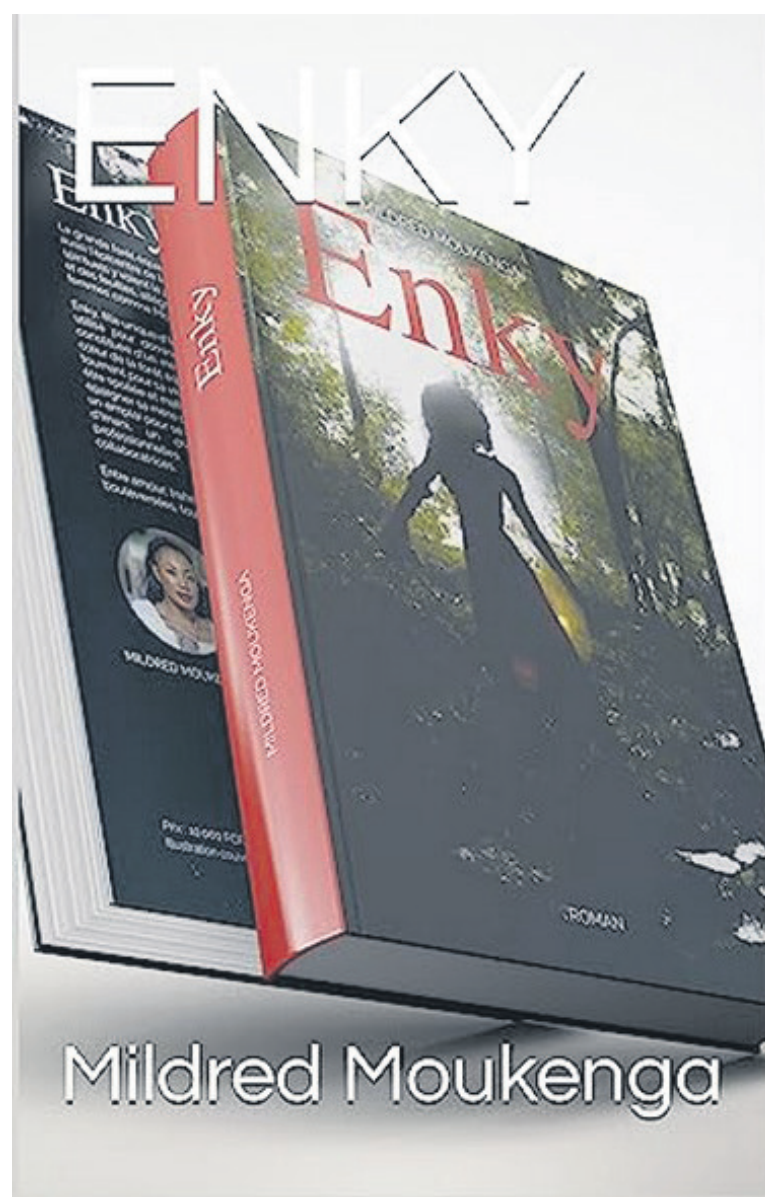
Pour le récit de son roman, Enky, fille unique d'Ima, va se retrouver au centre du Mossèlèbèndè, un fétiche utilisé pour dominer et hypnotiser, que l'on obtient grâce à une potion constituée d'un mélange de feuilles, d'arbres et des racines qui poussent au cœur de la forêt équatoriale. La perte de son beau-père, Midiyo, est un grand tournant pour sa vie. Sa mère, pourtant usufruitière des biens de son

époux, va être spoliée et maltraitée par Nzonzi, le frère cadet de Midiyo. Pour protéger et épargner sa mère de cette vague de sévices et de violences, Enky doit trouver un emploi afin de se constituer un pécule. C'est ainsi que son destin croise celui d'Imani, un chef d'entreprise accompli, dont les compétences professionnelles ne sont pas les seules choses qui intéressent les collaboratrices.

Passionnée de l'art et de l'histoire des peuples africains, Mildred Moukenga est diplômée en marketing et communication. Elle est coordonnatrice du département commercial et relations publiques aux Dépêches de Brazzaville. Par l'écriture, elle vise l'objectif de vouloir transmettre une partie de l'histoire encore méconnue par la population.

Polyvalente et dynamique, elle est initiatrice de plusieurs activités et programmes dans les domaines culturels, éducatifs et sociaux.

Marie Alfred Ngoma



THÉÂTRE

La pièce « Ubu roi » d'Alfred Jarry jouée par des enfants

Après neuf jours de répétitions, la troupe de théâtre du Cercle culturel des enfants (CCE) de Pointe-Noire a joué la pièce de théâtre « Ubu roi » d'Alfred Jarry, dans une adaptation et une mise en scène de Jack Percher.

La représentation théâtrale d'«Ubu roi» a eu lieu la matinée du 29 juin au CCE, dans le troisième arrondissement Tié-Tié, et au complexe scolaire La Sandrine, à Mpaka, dans le 6e arrondissement, en début d'après-midi. Cette prouesse mérite bien des éloges puisque la plupart des enfants qui ont joué la pièce sont au cycle primaire et au collège. Des jeunes comédiens qui ont fait leurs premiers pas dans l'art de Molière avec la pièce « Ubu roi », qui est une des œuvres théâtrales les plus interprétées et jouées dans le monde.

Le père Ubu assassine le roi Venceslas de Pologne et prend le pouvoir. Il fait tuer les nobles. « J'ai l'honneur de vous annoncer que pour enrichir le royaume, je vais faire périr tous les nobles et prendre leurs biens », dit-il, puis ceux qui l'ont aidé à faire son coup d'État. Cependant, Ubu roi doit faire attention au fils du roi déchu, Venceslas, le prince Bougrelas. Père Ubu est tout au long de l'œuvre mené en bateau par sa femme, qui va lui voler son argent, l'obligeant à la fin de la pièce à fuir le pays avec ses généraux...

La pièce de théâtre alliant à la fois comédie, drame, ironie et tragédie a été interprétée sur scène par une douzaine d'enfants incarnant les rôles de roi, reine, valets, juges, gardes, etc.



Une scène de la pièce de théâtre «Ubu roi»/Adiac

Cette pièce peint les vices de notre société gangrenée par la trahison, la corruption, le mensonge... dans un humour ironique et parodique.

« Ubu roi » est une pièce à la trame destinale tragique, qui nous replonge dans les errements existentiels de l'homme dont la cruauté et l'immoralité

constituent toujours à la fin les sources de sa déchéance. Cette pièce est une prédication pour un monde plus égalitaire et humaniste. Des principes fondamentaux à intérioriser et cultiver par chaque citoyen à travers cette pièce appelée à être jouée dans d'autres établissements scolaires de la ville,

selon le vœu de Jack Percher, le metteur en scène qui a réussi l'exploit de faire monter pour la première fois sur les tréteaux des bambins et Joël Nkounkou, le directeur du CCE qui a cru au pari. Jack Percher, le metteur en scène français, est aussi scénographe. Formateur dans l'art dramatique à Angers, dans les

pays de la Loire, en France, il met en scène depuis 2003 un spectacle de théâtre joué par les enfants du lycée français Charlemagne et ceux du lycée Victor-Augagneur. « Candide » de Voltaire, « La cité des oiseaux » de Bernard Chartreux d'après Aristophane, « Le songe d'une nuit d'été » de Shakespeare, « Le destin glorieux » du maréchal Nnikon Nniku, « Prince qu'on sort » de Tchicaya U Tam'si sont, entre autres, des pièces montées par lui et jouées au lycée Victor-Augagneur, au lycée Charlemagne, à l'IFC et au CCE.

Hervé Brice Mampouya

« J'ai l'honneur de vous annoncer que pour enrichir le royaume, je vais faire périr tous les nobles et prendre leurs biens »

DIABLES ROUGES U-23

Des échecs en série

Trois défaites en autant de matches, trois buts marqués contre sept encaissés, le bilan de la première participation des Diables rouges à la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations des moins de 23 ans n'est pas fameux.

L'apprentissage a été très douloureux pour l'équipe olympique congolaise éliminée dès le premier tour. Les Congolais ne verront pas les Jeux Olympiques de Paris 2024, ayant bouclé leur compétition le 30 juin en s'inclinant à nouveau devant le Maroc, pays organisateur, 0-1.

Avec une équipe remaniée et sans forcer son talent, le Maroc a enfoncé les U-23 Congolais dans une crise de résultats. L'espoir de sauver les meubles s'est envolé quand Younes Taha trouvait la faille à la 7e minute, d'un boulet de canon depuis l'extérieur de la surface.

Les dégâts causés par cette participation vont laisser les traces. Il faut donc les assumer en ayant à l'esprit que les défaites d'aujourd'hui serviront de leçons pour préparer les victoires de demain.

« Nous avons été confrontés à nos limites. Nous sommes arrivés ici plein d'ambitions mais la réalité est que nous venons de participer à un tournoi très élevé. Nous sommes tombés aujourd'hui mais demain, nous nous relèverons et irons à la conquête d'autres missions », a déclaré Cyril Ndonga, le sélectionneur des Diables rouges. « Il



est temps pour nous de retourner au pays et de nous entretenir avec les membres de la fédération afin de mettre en place une nouvelle stratégie pour la prochaine campagne », a-t-il ajouté. Notons que lors de leur premier

match disputé le 25 juin, les Congolais, menés 0-3 par le Ghana, avaient réussi à sauver les meubles en toute fin de match pour ne s'incliner que 2-3. Nuamah (50e minute) et Yeboah (75e et 83e) avaient permis au Ghana

Les Diables rouges mis en échec par le Maroc/D
d'avoir un avantage confortable avant que Kokolo (90e minute+3) et Ngatsé Kouori (90e+4) ne fassent douter les Ghanéens. Contre la Guinée, ils avaient réussi à revenir au score avant de courber l'échine, 1-3. Les Diables

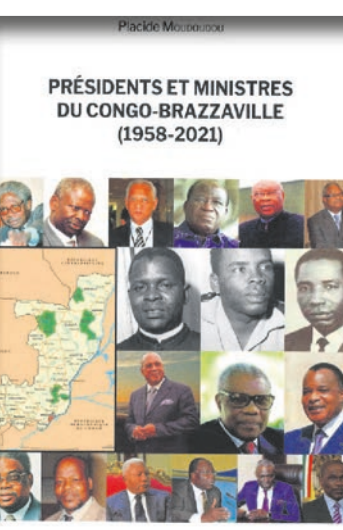
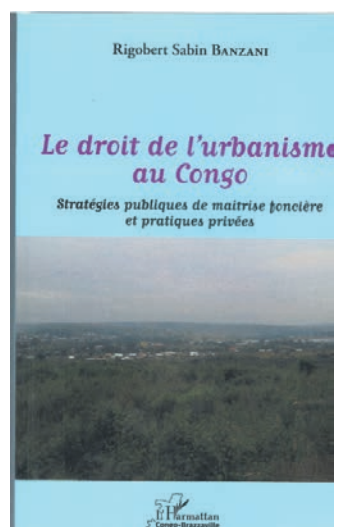
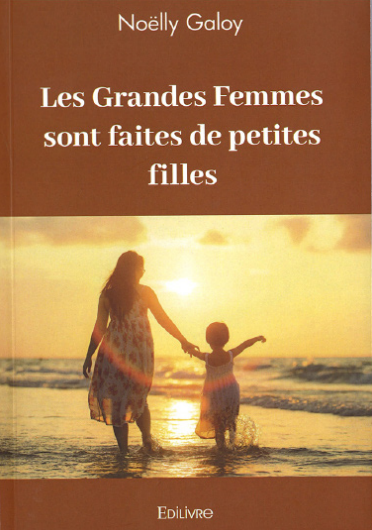
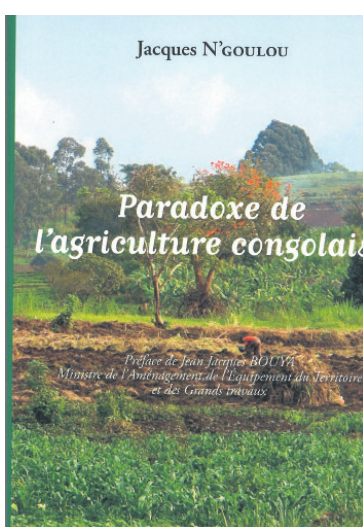
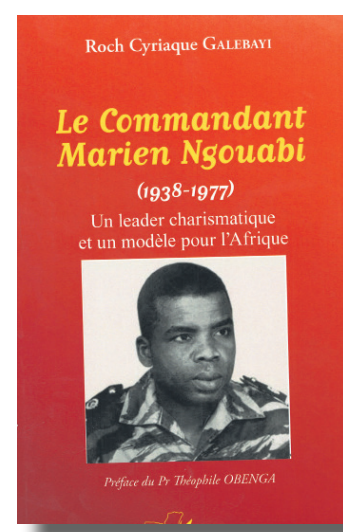
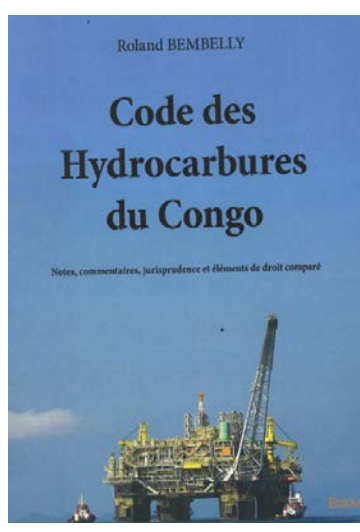
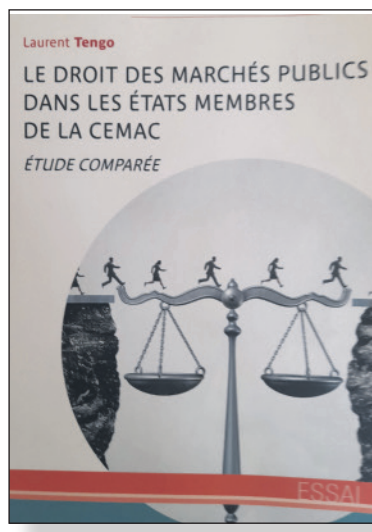
rouges ont été plombés par l'exclusion de leur gardien. Aguibou Camara ouvrait le score à la 10e minute. Yann Ngatsé Kouori égalisait à la 40e avant que la Guinée ne repasse devant à la 54e minute et enfonce le clou par le biais de Salifou Soumah (84e minute). Des petites erreurs de concentration qui montrent une fois de plus l'étendue du travail à faire pour retrouver le haut niveau dans quatre ans.

Notons que sur quatre sélections que le Congo a alignées en compétitions africaines pour le compte de cette saison, seule l'équipe olympique et celle du Championnat d'Afrique des nations n'ont pas pu sortir des poules. Les U-17 et les U-20 ont respectivement atteint les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations de leur catégorie. Espérons que les U-23 rectifieront le tir prochainement et prendront enfin leur revanche. Dans le groupe A, le Maroc termine en tête avec neuf points suivi de la Guinée et le Ghana, quatre points chacun. Le match nul d'un but partout concédé par les deux équipes propulse la Guinée en demi-finales.

James Golden Eloué



EN VENTE



CINÉMA

La cinquième édition du Ficomp reportée

Michael Gandoh, promoteur et délégué général du Festival international du film de Pointe-Noire (Ficomp), a annoncé, le 27 juin à l'Institut français du Congo (IFC), le report de la cinquième édition de cette manifestation, lors de la soirée gratuite de projection de films congolais.

« Cette année, le festival n'aura pas lieu et c'est pour ne pas faire une année blanche que nous avons décidé, avec notre partenaire l'IFC, de proposer cette soirée de projection de films afin que le public ne sente pas trop l'écart entre la dernière et la prochaine édition », a informé Michael Gandoh, dès l'entame de ladite soirée. Ainsi, la cinquième édition du Ficomp prévue pour le mois de juin se tiendra finalement en juin de l'année prochaine.

Ce report est dû aux difficultés occasionnées par des innovations entraînant le changement du format de l'événement qui s'agrandit. « A partir de cette année, on devrait prendre aussi les longs métrages pour augmenter le niveau du festival. Mais cela demande plus de moyens. C'est pourquoi nous avons reporté cette cinquième édition pour mieux la préparer », a expliqué Michael Gandoh aux Dépêches de Brazzaville.

Quatre films ont été projetés pendant la soirée à laquelle bon nombre de cinéphiles de la place ont répondu présents. Il s'agit des courts métrages « Préméditer » de Christ Etou



sur les violences conjugales, «Psy-

chosis» d'Harvin Isma (le mauvais comportement des personnels soi-

gnants qui occasionnent parfois des drames) et «Apacha » de Fortuné

Dubien Tsété, un film d'animation très comique.

La soirée où a régné une ambiance chaleureuse a été aussi l'occasion pour Michael Gandoh de faire la projection en avant-première de son documentaire de 45 minutes intitulé «Les oubliés», réalisé grâce à son implication dans un projet des Ateliers Sahn destiné à l'initiation des enfants, dans les trois grandes villes du pays, notamment Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie, aux métiers des arts (théâtre, le cinéma, la musique, la danse et la peinture). « «Les oubliés» ce sont les enfants abandonnés sur le plan culturel et artistique. Le projet des Ateliers Sahn, qui a duré trois semaines, m'a permis de montrer que dans le pays il y a des gens qui veulent bien faire mais manquent de moyens pour commencer. Il n'y a pas assez d'initiatives pour permettre aux enfants d'être dans des bonnes conditions artistiques », a-t-il regretté.

Ce rendez-vous de projection de films congolais, organisé en partenariat avec l'IFC, a été ponctué de musique avec les artistes Black Sam de Pointe-Noire et Nogemac de Brazzaville, et aussi d'humour avec le Ponténégrin Petros.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

CINÉMA

Le film « Injonctions » présenté le 30 juin au public

Réalisé par le jeune congolais Social Bangui, le film «Injonctions », un long métrage, a été projeté en avant-première le 30 juin au musée cercle africain.

Le film réunit des talents du cinéma ponténégrin, notamment Bienvenue Mpossy, Luther Scott, Dollestin Bazza, Elveron Goma, Loverah Osserty, Gali Amoi, Kamiwako Yves, Social Bangui lui-même et bien d'autres. Il relate l'histoire de Kimia (jeune fille de 23 ans) et Elikia (la trentaine), deux jeunes amoureux victimes des injonctions des parents qui n'acceptent pas leur relation et font tout pour les séparer. Les deux amoureux dé-

cident de se battre pour faire triompher leur cause. Mais jusqu'où iront-ils ? C'est ce que les Ponténégrins vont découvrir en allant suivre ce film. Social Bangui a, d'ailleurs, invité le public à répondre présent au rendez-vous : «Le public est venu nombreux découvrir ce produit congolais. Il a partagé avec nous la profondeur de l'histoire de ce film».

Signalons que le cinéma congolais, en général, et ponténégrin, en particulier, ne cesse de progresser. Depuis un certain temps, l'on constate un véritable réveil de cet art dans le pays et à Pointe-Noire. Un réveil assuré en grande partie par des jeunes déterminés à hisser haut cet art au Congo et en Afrique. La présentation du film «Injonctions» succède à celle du documentaire intitulé « Les oubliés » de Michael Gandouh, projeté en avant-première, le 27 juin dernier, à l'Institut français du Congo, et d'« U'kunya-kiri », un film de Terdyrock Matoko Atoko, sorti en salle le 17 juin à l'amphithéâtre de Sueco.

L.P.C.N.Z.

«Le public est venu nombreux découvrir ce produit congolais. Il a partagé avec nous la profondeur de l'histoire de ce film».



HUMEUR

Quand la trahison divise ...

Nombreux sont des Congolais qui hier étaient soudés comme l'arbre et l'écorce, mais aujourd'hui, à cause de la trahison, se regardent en chiens de faïence. Cette réalité est perceptible dans toutes les sphères de la vie sociale et cause de sérieux ennuis au vivre ensemble et à la cohésion sociale.

Dans tous les milieux, la trahison devient de plus en plus un fléau à combattre car elle déconstruit les équilibres sociaux et crée la discorde. Un foyer conjugal bien soudé, dans lequel les deux partenaires ont pris des engagements responsables et respectés devant leurs familles respectives et l'officier d'état civil, n'est pas loin de se disloquer à cause de la trahison.

Cette réalité est presque vécue à chaque moment au niveau politique, où des accords signés ici et là et à n'importe quelle occasion volent souvent en éclat. Des groupements politiques qui se voient trahis font des déclarations intempestives dans des médias pour signifier leur nouvelle position.

Que dire des assemblées religieuses, surtout celles dites de réveil ! La trahison est devenue une cure susceptible d'être partagée par tous les fidèles. A une moindre incompréhension qui peut être due aux problèmes de gestion des fidèles ou des fonds de l'église, c'est la trahison qui s'installe et cause la séparation de ceux-là qui se réussissaient pour un seul et même idéal divin.

Au niveau des administrations, par exemple, des trahisons qui éclatent au grand jour créent des clans et entraînent des dysfonctionnements de celles-ci pour des résultats au rabais. Et c'est le rejet mutuel et réciproque des agents composant l'entité administrative.

Dans des quartiers, certains chefs de bloc et de zone n'arrivent plus à se mettre sur une même table et recenser les fléaux récurrents qui minent leurs entités à cause de la trahison. Ce même comportement est constaté dans des villages et campagnes où des chefs se complaisent à monter des fiches mensongères contre les autres. De la trahison qui conduit aux déchirements en causant un grand préjudice au vivre ensemble. Nous ne pouvons pas continuer à décrier cette attitude sans épingler ce qui se passe au niveau de certaines institutions de la République. Il est temps que cette attitude quitte nos mentalités car, comment espérons-nous arriver au vivre ensemble si cette antivaleur continue de nous ?

Faustin Akono

LIGUE DÉPARTEMENTALE DE KARATÉ

Bernard Serge César Bouya nommé président d'honneur

Nommé il y a quelques jours président d'honneur de la ligue départementale de karaté et arts martiaux affinitaires de Pointe-Noire, Bernard Serge César Bouya s'ancre un peu plus dans ce sport. Il a été présenté lors d'une séance d'entraînement collectif qui a regroupé plus d'une cinquantaine de maîtres, ceintures noires.



Bernard Serge César Bouya en tenue sombre avec les maîtres de karaté/DR

Le karaté réunit et établit un climat de respect mutuel des uns envers les autres. C'est dans cet esprit que la ligue départementale de karaté et arts martiaux affinitaires de Pointe-Noire a organisé un entraînement d'ensemble, non seulement pour permettre à ses adeptes de se rendre compte des vertus de ce sport, mais également de rencontrer leur nouveau président d'honneur, Bernard Serge César Bouya, un expert en la matière engagé pour donner un second souffle au projet et vision de cette ligue. Après avoir adopté cette nomination à l'unanimité, les membres de la ligue dépar-

tementale de karaté ont réservé une ovation à leur nouveau président d'honneur qui leur a promis d'être un guide conseil pour eux. Cette distinction a été fortement saluée du côté de la direction départementale du Sport et de l'Education physique qui a pris l'engagement solennel d'accompagner le nouveau président d'honneur dans cette aventure. Membre du club de karaté Okinawa de Brazzaville, Bernard Serge César Bouya s'ancre un peu plus dans ce sport par sa présence et son implication. Il va faire davantage participer tous les membres de cette ligue à la

prise des décisions dans une démarche responsable.

La première tâche à laquelle il va s'atteler est de donner à cette ligue départementale un souffle nouveau. « *Je serai comme votre guide conseil, ensemble nous allons mettre la main dans la poche pour faire rayonner notre discipline* », a-t-il dit.

Notons que cette activité s'est déroulée en présence de Michel Malalou Makanga, président de la ligue départementale de karaté et arts martiaux affinitaires ainsi que Joseph Biangou Ndinga, directeur départemental du Sport et de l'Education physique de Pointe-Noire.

Hugues Prosper Mabonzo

IN MEMORIAM



2 juillet 2013 – 2 juillet 2023, cela fait 10 ans que disparaissaient Mme Youdi Dianzinga Angélique et son fils Maixent Karl Nkounkou Youdi.

La famille Youdi, Fernand, Aurélie, Judith Flore ne cessent de remercier sincèrement les parents, amis et connaissances qui les ont soutenus lors de la douloureuse épreuve.

Merci pour tout et une pensée profonde pour les êtres chers qui nous ont quittés.

AVIS DE RECHERCHE

La famille Mayenika lance une fois de plus un avis de recherche pour leur fils Mayenika Donald disparu.

Dans l'esprit de la force de l'amour et ayant gardé l'espoir de le retrouver après vaines recherches, elle demande à toute personne qui aurait des informations sur lui de bien vouloir signaler la famille au n°36 rue Ngouayoulo à Massina-Mfilou.



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA VEUVE

Le gouvernement rétablit les victimes de maltraitance dans leurs droits

La ministre de la Promotion de la femme, de l'Intégration de la femme au développement et de l'Economie informelle, Inès Nefer Bertille Ingani, a, dans le cadre de la Journée internationale de la veuve, rétabli dans leurs droits deux femmes victimes de la maltraitance suite aux décès de leurs époux à Pointe-Noire.

Mis dehors et interdits d'accéder au domicile conjugal par la belle-famille depuis la disparition de son époux en 2020, la veuve Abaraka et ses enfants sont les premiers bénéficiaires de cette décision salutaire. Accompagnée des autorités judiciaires et de la force publique, la ministre en charge des questions des femmes a supervisé l'opération d'ouverture de la résidence barricadée et de réhabilitation des victimes, conformément à une décision rendue par la justice.

Victime également de cette mauvaise pratique qui prend de plus en plus corps dans la société congolaise, la veuve Mbendzé dont le processus d'expulsion par la belle-famille était en cours, toujours à Pointe-Noire, a été aussi rétablie dans ses droits par le gouvernement. Selon Inès Nefer Ingani, cette opération s'inscrit également dans le cadre de l'application de la loi Mouébara adoptée par le Parlement et promulguée par le président de la République. « Les parents qui viennent casser et sceller les maisons des veuves et des orphelins ne prennent pas la peine de remettre leurs affaires. Nous avons trouvé des valises dans d'autres maisons, ce n'est pas normal, le Congo est un Etat de droit, nous n'accepterons plus que ces choses se passent ainsi. Après avoir mis en place la



La ministre rétablissant les victimes dans leurs droits/DR

loi Mouébara, nous sommes maintenant passés à l'acte », a-t-elle rappelé.

Dans le but de renforcer le combat contre les violences faites aux femmes et aux filles, la ministre de la Promotion de la femme, de l'Intégration de la femme et de l'Economie informelle envisage de mettre en place une Task force dénommée «SOS veuve en danger. D'après elle, la démarche s'étendra sur l'ensemble du pays. « Nous ne pouvons plus accepter que

les veuves soient victimes de maltraitance. Nous lançons un vibrant appel à toutes les personnes, à tous les parents qui ont ce genre de velléités dans leur tête que la ministre descendra une fois tous les trois mois dans les quartiers pour rétablir les veuves dans leurs droits, celles qui sont en bonne et due forme », a précisé Inès Nefer Bertille Ingani.

Après avoir recouvré leurs droits, les veuves Abaraka et Mbendzé ont eu des mots justes

pour remercier les autorités nationales, notamment le président de la République, Denis Sassou N'Gusso, et la ministre Ingani qui ont fait des violences à l'égard des femmes leur cheval de bataille, car cette décision est un acte symbolique et physique inespéré pour elles. Notons que pour de nombreuses femmes dans le monde, la perte d'un partenaire est amplifiée par un combat pour leurs droits fondamentaux et leur dignité. Près de 258 mil-

lions de veuves sont confrontées, entre autres, à l'exclusion sociale et l'extrême pauvreté. La première Journée internationale a été célébrée le 23 juin 2011. Elle a été instituée par une résolution présentée par le Gabon et adoptée par consensus lors de l'assemblée générale des Nations unies en décembre 2010. Le but étant de sensibiliser l'opinion et d'obtenir une meilleure défense des droits des veuves dans le monde.

Parfait Wilfried Douniama

RÉFLEXION

Disons-le clairement ...

Oui, disons-le clairement au risque de faire l'objet de critiques acerbes de l'un ou l'autre grand acteur de la scène internationale : personne, dans le moment présent, n'a intérêt à ce que la Russie plonge ou replonge dans une crise institutionnelle semblable à celle qu'elle a vécue au sortir de l'ère marxiste, il y a trois décennies. Un danger, une menace que les derniers événements vécus à Moscou avec la dérive du groupe militaire Wagner et de son leader, Evgueni Prigojine, ont fait resurgir brutalement mais qui, pour l'instant du moins, ne s'est pas muée au sommet de l'Etat russe en une crise ingérable.

Plus ou moins prévisible étant donné l'enlisement depuis un an des troupes russes en Ukraine, cette tension interne a frappé de plein fouet l'une des plus grandes

puissances de ce temps. Et même si l'on n'en connaît pas les véritables causes, elle a provoqué de ce fait un choc international dont personne ne peut dire aujourd'hui quelles seront les conséquences directes ou indirectes.

Occupant sur le plan géographique un espace immense au sein de l'hémisphère Nord de la planète et contrôlant de ce fait l'une des voies les plus fréquentées du commerce mondial, disposant d'immenses et très riches ressources minérales dont elle est encore loin de tirer les plus grands bénéfices, dotée des armes les plus destructrices de ce temps et d'une capacité militaire qui ne cesse de se renforcer au fil du temps, bien décidée à se protéger contre les autres grandes puissances de ce nouveau millénaire, la Russie est plus que jamais un acteur incontournable de la scène internationale.

L'Histoire dira, dans les mois et les années à venir, si ses dirigeants ont su anticiper le futur et mettre en place dans ses institutions les boucliers qui garantiront son indépendance, sa liberté, sa puissance. Mais tout le monde a intérêt à ce que des tensions du temps présent ne surgisse pas un affaiblissement de la nation russe semblable ou pire à celui qu'elle a vécu il y a près de trente-cinq ans.

L'Afrique particulièrement a tout à gagner à la stabilité de la nation russe non seulement sur le plan militaire mais aussi et surtout dans les différents secteurs de son économie. D'où l'importance de sa présence au plus haut niveau au sein du Forum économique et humanitaire qui se tiendra à Saint Pétersbourg, les 27 et 28 juillet prochains, dans le cadre du deuxième sommet Russie-Afrique.

Jean-Paul Pigasse